

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/10/2009

Réception par le Prefet : 26/10/2009

Publication : 30/10/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG-2009-4-3-1

Séance du vendredi 23 octobre 2009

CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE RÉALISATION DE LA 2ÈME PHASE DE LA LGV EST EUROPÉENNE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Ratifie la convention de réalisation et de financement de la seconde phase de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Est Européenne signée par notre collègue M. Eric STRAUMANN pour le compte de notre collectivité,
- Accepte de contribuer à ce projet pour 20,53 M€,
- Autorise l'ouverture d'une autorisation de programme de 20,53 M€ sur le programme A093 ; les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010,
- Demande l'aménagement d'un arrêt supplémentaire en gare de Colmar,
- Donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi de ce projet.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
Voix contre
Abstentions